

Nereus TopCo

Société par actions simplifiée au capital de 10.492.302,40 euros
Siège social : 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris
953 661 816 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE PRISES
PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 11 JANVIER 2024**

Le 11 janvier 2024,

Les soussignés,

- **Waou finances**, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est 45, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 Paris et dont le numéro d'identification unique est le 519 482 558 RCS Paris, représentée par son gérant David Hoppenot ;
- **Altana**, une société par action simplifiée, dont le siège social est 103, rue de Grenelle – 75007 Paris et dont le numéro d'identification unique est le 794 526 780, représentée par son président Maxence Radix ;
- **Marc-Antoine Janny**, né le 24 octobre 1983 à Paris (France), de nationalité française résidant au 864, rue Edouard Vaillant – 92300 Levallois-Perret, France ;
- **Alexandre Flavier**, né le 15 février 1984 à Toulon (France), de nationalité française résidant au 83 avenue Foch – 75116 Paris, France ; et
- **Bertrand Goetchel**, né le 11 août 1988 à Clichy (France), de nationalité française résidant au 46 Munster Road SW6 4EP Londres, Royaume-Uni,

ensemble (les « **Membres du Comité de Surveillance** »),

[...]

et, après avoir pris connaissance des documents suivants :

1. les statuts actuels de la Société (ci-après, les « **Statuts** ») ;
2. [...] ;
3. [...] ;
4. la lettre de démission de ses fonctions de président (*Chairman*) du Comité de Surveillance de la Société remise par Monsieur Alexandre Flavier ; et
5. la lettre d'acceptation des fonctions de membre et président (*Chairman*) du Comité de Surveillance de la Société remise par Monsieur Franck Cohen,

ont adopté les décisions ci-après, conformément à l'article 14.4 des statuts de la Société, par signature du présent acte, sur l'ordre du jour suivant :

1. [...] ;

2. [...] ; et
3. Constatation de la démission de Monsieur Alexandre Flavier de ses fonctions de président (*Chairman*) du Comité de Surveillance et nomination de Monsieur Franck Cohen en qualité de nouveau président (*Chairman*) du Comité de Surveillance.

Les Membres du Comité de Surveillance reconnaissent avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par des dispositions légales, réglementaires ou statutaires et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

* *

*

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Alexandre Flavier de ses fonctions de président (Chairman) du Comité de Surveillance et nomination de Monsieur Franck Cohen en qualité de nouveau président (Chairman) du Comité de Surveillance

Les Membres du Comité de Surveillance, après avoir pris connaissance (i) des Statuts, (ii) de la lettre qui leur a été remise ce jour par Monsieur Alexandre Flavier, aux termes de laquelle celui-ci les a informés de sa décision de démissionner de ses fonctions de président (*Chairman*) du Comité de Surveillance [...] :

prennent acte de la démission de Monsieur Alexandre Flavier de ses fonctions de président (*Chairman*) du Comité de Surveillance, à compter de la réalisation des Conditions Suspensives;

décident de nommer Monsieur Franck Cohen, de nationalité française, né le 25 janvier 1960 à Oran et résidant au 9, rue Galvani, 75017 Paris (France), en qualité de Président (*Chairman*) du Comité de Surveillance, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Alexandre Flavier, à compter de la réalisation des Conditions Suspensives. Les modalités de l'exercice des fonctions de Président (*Chairman*) du Comité de Surveillance par Monsieur Franck Cohen et la rémunération qu'il percevra à ce titre, seront conformes aux termes et conditions d'un contrat de mandat conclu entre la Société et Monsieur Franck Cohen [...] ;

il est rappelé en tant que de besoin que les fonctions de Monsieur Franck Cohen en qualité de Président (*Chairman*) du Comité de Surveillance s'exerceront dans les limites prévues par les Statuts de la Société ; et

constatent que Monsieur Franck Cohen a d'ores et déjà accepté les fonctions de Président (*Chairman*) du Comité de Surveillance sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives, et déclaré n'être frappé d'aucune mesure pouvant lui interdire d'exercer lesdites fonctions dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Cette décision est adoptée par l'unanimité des Membres du Comité de Surveillance.

* *

*

Pour extrait certifié conforme

Signed by:

Maxime Dubois

288004A77E62466...

Maxime Dubois